

ARCHITECTES :

Atelier BPG & Associés

Corderie Royale – 3, rue Jean-Baptiste Audebert

17300 Rochefort

Tél. : 05.46.99.14.40

Dossier n° 16-16 – PHASE DCE

Construction d'une Agence bancaire

Crédit Agricole

Rue de la Juillerie

17170 FERRIERES

LOT N° 202 – CLOISONS INTÉRIEURES VITRÉES BOIS

Maître d'Ouvrage :

Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres

14 rue Louis Tardy

CS 90000 LAGORD

17055 LA ROCHELLE Cedex 9

Economiste :

BPG & Associés

3 rue Audebert – La Corderie Royale

17300 ROCHEFORT SUR MER

Tél. 05 46 99 14 40

DESCRIPTIF PHASE DCE

Opération : 16-16 – CONSTRUCTION D'UNE AGENCE BANCAIRE CREDIT AGRICOLE – 17170 FERRIERES

Lot n° 202 : CLOISONS INTÉRIEURES VITRÉES BOIS

SOMMAIRE

0202.	LOT 202 : CLOISONS INTÉRIEURES VITRÉES BOIS.....	3
0202.1	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES.....	3
0202.1.1	OBJET DU MARCHE.....	3
0202.1.2	DOCUMENTS TECHNIQUES.....	3
0202.1.3	COORDINATION AVEC LES CORPS D'ETAT	3
0202.1.4	EXECUTION DES OUVRAGES.....	4
0202.1.4.1	Nature et qualité des bois.....	4
0202.1.4.2	Dimensions et sections des bois	4
0202.1.4.3	Quincaillerie - visserie	4
0202.1.4.4	Colles	4
0202.1.5	PROTECTIONS.....	4
0202.1.5.1	Protection des bois.....	4
0202.1.5.2	Protection des parties métalliques	5
0202.1.5.3	Protection des ouvrages après mise en œuvre.....	5
0202.1.6	POSE	5
0202.1.7	JOINTS DE CALFEUTREMENTS ET D'ETANCHEITE.....	5
0202.1.8	RECEPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIE BOIS.....	5
0202.1.9	REMISE DES CLES	6
0202.2	DESCRIPTIONS DES OUVRAGES	7
0202.2.1	CLOISONS VITREES BORD A BORD.....	7
0202.2.2	PORTES VITREES.....	7
0202.2.3	CHASSIS VITRES INTERIEURS.....	8
0202.3	OUVRAGES DIVERS.....	8
0202.3.1	D.O.E. - D.I.U.O.....	8
0202.3.2	HYGIENE ET SECURITE	8
0202.3.3	NETTOYAGE DE CHANTIER.....	8

DESCRIPTIF PHASE DCE

Opération : 16-16 – CONSTRUCTION D'UNE AGENCE BANCAIRE CREDIT AGRICOLE – 17170 FERRIERES

Lot n° 202 : CLOISONS INTÉRIEURES VITRÉES BOIS

0202. LOT 202 : CLOISONS INTÉRIEURES VITRÉES BOIS

0202.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

0202.1.1 OBJET DU MARCHÉ

- Le présent descriptif a pour objet de définir les travaux incombant au Lot n° 202. Cloisons intérieures vitrées bois pour le projet de :
Construction d'une Agence Bancaire Crédit Agricole
Rue de la Juillerie
17170 FERRIERES
- Ces travaux concernent la fourniture et pose de cloisons vitrées bord-à-bord et de portes pour les bureaux du RdC.

0202.1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES

- Les travaux du présent lot seront exécutés suivant les Normes Françaises, les DTU et règles de calcul correspondants aux travaux à exécuter, et en particulier :
 - DTU 36.1 – Travaux de menuiserie bois
 - DTU 39. 1 (NFP 78-201) – Travaux de miroiterie – Vitrierie,
 - DTU 39.4 - Travaux de miroiterie et vitrierie en verre épais
 - NFP 01 005 - Dimension des portes à vantaux battants
 - NFP 06 001 à 005 - Bases de calculs des constructions
 - NFP 20 102 - Généralités sur bois, portes et châssis
 - NFP 23 301 à 303 - Menuiserie intérieure
 - NFP 23 415 - Ferrage des châssis et croisées à la française
 - NFP 26 101 - Quincaillerie, serrurerie
 - NFB 50 001 à 54 172 - Bois
 - NFX 10 011 - Résistance des matériaux
 - NFX 40 001 à 501 - Préservation des bois
 - NFY 10 011 – 40 001 - Résistance des matériaux et protection
 - Règles et recommandations publiées par le C.T.B.
- D'une façon générale, les DTU et Normes applicables sont ceux dont le mois de prise d'effet figurant sur le document est antérieur de deux mois à celui de la consultation.

0202.1.3 COORDINATION AVEC LES CORPS D'ETAT

Une étroite coordination sera assurée, tant au niveau des études qu'au stade de l'exécution sur le chantier, entre le présent lot et les corps d'état suivants :

a) Gros-Œuvre - Cloisons :

- pour les descentes de charges au niveau des appuis,
- pour les fixations des ouvrages du présent lot sur les ouvrages de gros-œuvre et de cloisons,
- pour la réception des supports béton et de cloisons recevant directement les ouvrages bois du présent lot.

b) Peinture :

- pour réceptionner et déterminer la qualité des produits de traitement des ouvrages à peindre.

DESCRIPTIF PHASE DCE

Opération : 16-16 – CONSTRUCTION D'UNE AGENCE BANCAIRE CREDIT AGRICOLE – 17170 FERRIERES

Lot n° 202 : CLOISONS INTÉRIEURES VITRÉES BOIS

0202.1.4 EXECUTION DES OUVRAGES

0202.1.4.1 Nature et qualité des bois

- Sauf si des essences ou qualités sont indiquées dans les chapitres de description des ouvrages :
 - les bois de charpente et de menuiserie intérieure seront des résineux de provenance indigène : Savoie, Jura, Vosges ou Haute-Loire, ou des résineux importés, blancs ou rouges du Nord,
 - les bois de menuiseries extérieures seront en feuillus tropicaux (Sipo, Doussié, Niangon ou Méranti),
 - les contreplaqués seront prévus en contreplaqués CTBX (qualité extérieure sous le label C.T.B.),
 - les panneaux de particule de qualité menuiserie à grains fins.
- Tous les bois devront être mis en œuvre à l'état sec à l'air, c'est-à-dire qu'ils devront présenter un degré d'humidité variant de 9 à 12 %, rétractabilité conforme à la norme NFB. Ils seront bruts de sciage, sauf pour les parties vues, les voligeages et les habillages. La qualité des bois sera conforme aux définitions des normes dans chacune des catégories désignées, sans qu'il soit besoin d'en rappeler les caractéristiques au présent document.

0202.1.4.2 Dimensions et sections des bois

- Les sections de bois indiquées sur les plans ou les pièces écrites sont celles des bois finis après usinage de fabrication. Si l'entrepreneur estime qu'elles sont insuffisantes à la bonne tenue des charpentes et menuiseries, ou si elles ne peuvent être obtenues dans les débits commerciaux, il devra les augmenter après accord du Maître d'Œuvre et en conséquence, en tenir compte dans l'établissement de son prix qui ne pourra de ce fait, subir aucune augmentation.
- L'entreprise devra toutes les fourrures et calages nécessaires à la parfaite planéité de la couverture ou de ses supports. Les portes planes de distribution intérieure posséderont le label NFCTB, épaisseur minimale de 40 mm. Les portes à vitrer posséderont des parements dont l'épaisseur tiendra compte des masticages sur les deux faces.

0202.1.4.3 Quincaillerie - visserie

- La quincaillerie employée sera soumise à l'agrément du Maître d'Œuvre et devra être adaptée aux dimensions et poids des éléments de menuiserie. Elle sera proposée en alliage d'aluminium oxydé anodiquement, type métal brossé, sauf si une description particulière est indiquée dans la description particulière des ouvrages. Toute la quincaillerie employée sera titulaire du label SNFQ ou NFSNFQ et devra être conforme à la norme NFP 26.
- La visserie même dissimulée sera en acier inoxydable.
- Les dimensions, le nombre de fixation des quincailleries, doivent permettre de satisfaire aux essais sur les ouvrages terminés, essais prévus par les normes en vigueur.

0202.1.4.4 Colles

- Les colles employées devront avoir fait l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et seront utilisées suivant les prescriptions du fabricant.

0202.1.5 PROTECTIONS

0202.1.5.1 Protection des bois

- Tous les bois sans exception seront imprégnés avant mise en œuvre d'un produit fongicide, insecticide et hydrofuge portant le label C.T.B.F.

DESCRIPTIF PHASE DCE

Opération : 16-16 – CONSTRUCTION D'UNE AGENCE BANCAIRE CREDIT AGRICOLE – 17170 FERRIERES

Lot n° 202 : CLOISONS INTÉRIEURES VITRÉES BOIS

- Leur dosage et leur mode d'emploi devront répondre aux prescriptions du fabricant approuvées par le Centre Technique du Bois. Le produit employé sera incolore et permettra l'application des peintures ou vernis de finition.

0202.1.5.2 Protection des parties métalliques

- Toutes les pièces métalliques à l'exception de celles d'aspect fini, tel que la quincaillerie, devront être galvanisées à chaud au jet de zinc après sablage des pièces (épaisseur de la protection 40 microns).

0202.1.5.3 Protection des ouvrages après mise en œuvre

- Après mise en œuvre, l'entrepreneur du présent lot doit assurer la protection de ses ouvrages par tous dispositifs appropriés (litageaux, baguettes, film plastique, etc...).

0202.1.6 POSE

- En attendant leur mise en place, les menuiseries seront entreposées à l'abri de l'humidité et dans des conditions telles que la qualité des fournitures ne risque pas d'en être altérée. Toutes précautions nécessaires seront prises à la pose des menuiseries et charpente pour assurer à celles-ci un aplomb, un alignement et un niveau corrects.
L'entrepreneur du présent lot sera totalement responsable de la pose des menuiseries, ainsi que du positionnement éventuel de certains éléments de fixation incorporés au gros-œuvre. Il devra également le réglage, le calage et le maintien provisoire de ses ouvrages jusqu'aux scellements définitifs.
- L'entrepreneur devra toujours vérifier sur place les mesures des ouvrages qui lui seront commandés, de manière qu'ils s'ajustent convenablement aux emplacements où ils doivent être posés. Les ouvrages qui ne s'ajusteront pas parfaitement seront refusés, sans que l'Entrepreneur puisse réclamer.
- Sauf spécifications contraires, la fourniture et la pose des ferrures (quincaillerie comprise) des menuiseries neuves, sera toujours due par l'entrepreneur du présent lot qui sera ainsi responsable du bon fonctionnement de la totalité de l'ouvrage pendant le délai de garantie.

0202.1.7 JOINTS DE CALFEUTREMENTS ET D'ETANCHEITE

- Les calfeutremments exécutés au mortier de ciment entre le gros-œuvre et les précadres ou bâtis dormants sont à la charge du gros-œuvre.
Tous les joints d'étanchéité complémentaires au mastic ou par profils préformés sont à la charge du présent lot.
Ces joints devront être absolument stables dans le temps, et avoir fait l'objet d'un avis technique du CSTB.
- Toutes les menuiseries recevront des moulures de calfeutrement sur les 2 faces, les bois employés pour ces moulures étant de nature identique à ceux des menuiseries correspondantes.

0202.1.8 RECEPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIE BOIS

- Avant réception, l'entrepreneur procédera à une vérification générale des ouvrages de menuiserie bois, cette vérification portant plus particulièrement sur :
 - la mise en jeu des parties mobiles (châssis extérieurs, portes),
 - le bon fonctionnement des parties mécaniques (serrures, crémones, etc...),
 - l'enlèvement des protections provisoires,
 - le nettoyage des revêtements finis.

DESCRIPTIF PHASE DCE

Opération : 16-16 – CONSTRUCTION D'UNE AGENCE BANCAIRE CREDIT AGRICOLE – 17170 FERRIERES

Lot n° 202 : CLOISONS INTÉRIEURES VITRÉES BOIS

0202.1.9

REMISE DES CLES

- Dans le cas où la fourniture de porte est à la charge du présent lot : au moment de la mise en service des bâtiments, toutes les clés des différents bâtiments, munies d'une étiquette portant les indications nécessaires devront être remises sur un tableau, au responsable désigné par le Maître d'Ouvrage.
- Il sera remis 3 clés pour chaque porte.

DESCRIPTIF PHASE DCE

Opération : 16-16 – CONSTRUCTION D'UNE AGENCE BANCAIRE CREDIT AGRICOLE – 17170 FERRIERES

Lot n° 202 : CLOISONS INTÉRIEURES VITRÉES BOIS

0202.2 **DESCRIPTIONS DES OUVRAGES**

0202.2.1 **CLOISONS VITREES BORD A BORD**

- Réalisation de cloison vitrée bord à bord montées sur ossatures bois.
Double vitrage d'épaisseur 15 mm, sans ossature verticale autres que les poteaux d'encadrement, en arrêt du vitrage et/ou au changement de direction.
Hauteur sous plafond : 2.50 m ou 2.60 m selon localisation.
Largeur des modules de vitrage 900 mm, entre axes de trames.
- Constitution :
 - Vitrage Stadip 44/2 à bords chanfreinés pour l'ensemble des cloisons,
 - Incorporation d'un joint dans l'épaisseur des vitrages, garantissant l'étanchéité phonique et l'amovibilité parfaite de la cloison,
 - Les liaisons sol et plafond sont assurées par des lisses bois de section appropriée, munies de joint d'étanchéité, la lisse basse s'alignant à la hauteur des plinthes,
 - y compris tout profil de départ et de finition afin d'assurer la liaison et raccord entre différents matériaux et/ou entre différente épaisseur.
 - Angles : à 90°, 135° et multidirectionnels (2 ou 3 directions) selon localisation,
 - Poteaux de départ : droits ou multidirectionnels. Poteaux de tête plats,
 - Encadrement bois et montants au droit des portes à incorporer dans ces cloisons,
 - Tous les profils apparents seront réalisés en chêne teinte naturelle finition prête à lasurer par le lot Peinture.
 - Plinthe électrique uniquement en poteau vertical à côté des portes pour y intégrer les interrupteurs et la prise ménage.

Bande de vigilance par vitrophanie collée sur le vitrage - Vitrophanie Hors Prestation - A la charge du CA

- Fixation au sol des cloisons, sur ragréage ou sur cale en fonction du planning.
Fixation au plafond des cloisons, sur une retombée de cloison en placo par l'intermédiaire d'un lisse haute bois, la barrière acoustique en plénum étant à la charge du lot "Cloisons sèches".

LOCALISATION ET DIMENSIONS : au RdC suivants plans de l'Architecte, soit en séparatifs des locaux suivants :

- Studio/Accueil et Studio/Hall, Hauteur 2.60,
- Circulation 2/Espace Assurances – Salon spécifique 03, Hauteur 2.50,
- Attente/Circulation 1 – Circulation 2, Hauteur 2.50,
- Circulation 1/Espace Immobilier – Salon spécifique 01 – Salon fermé 01 & 02, Hauteur 2.50.

0202.2.2 **PORTES VITREES**

- Porte vitrée à 1 vantail affleurant double vitrage collée de 74 mm d'épaisseur.
- Paumelles inox, béquille inox type "Stainless line - Série EST 3" de "NORMBAU" avec rosace ronde inox adapté à la serrure bec de cane.
- Dimensions :
 - Largeur : 93 pour l'ensemble des portes,
 - Hauteur : 250 ou 260 suivant localisation.

Bande de vigilance par vitrophanie collée sur le vitrage - Hors Prestation - A la Charge du Maître d'ouvrage

LOCALISATION : suivants plans de l'Architecte, soit :

- Pour porte entre Studio/Hall - Hauteur 2.60,
- Pour les portes d'accès de l'Espace Assurances, des Salons spécifiques 01 à 03, l'Espace Immobilier et les Salons fermés 01 & 02 – Hauteur 2.50.

DESCRIPTIF PHASE DCE

Opération : 16-16 – CONSTRUCTION D'UNE AGENCE BANCAIRE CREDIT AGRICOLE – 17170 FERRIERES

Lot n° 202 : CLOISONS INTÉRIEURES VITRÉES BOIS

0202.2.3 CHASSIS VITRES INTERIEURS

- Fourniture et pose de châssis fixe vitré toute hauteur munis d'un double vitrage acoustiques et de sécurité.
- Cadre d'ossature fixés aux cloisons plâtre de 10 cm d'épaisseur.
- Dimensions : 50 x 250 h.

LOCALISATION : suivants plans de l'Architecte, soit :

- entre l'Espace Immobilier/Plateau,
- entre l'Espace Immobilier/Salon spécifique 01,
- entre Salon spécifique 01/Salon fermé 01.

0202.3 OUVRAGES DIVERS

0202.3.1 D.O.E. - D.I.U.O.

- Etablissement et remise d'un D.O.E. complet en 3 exemplaires (+ 1 sur support informatique) dans un délai d'un mois maximum après réception des travaux. Un des exemplaires sera remis au Coordonnateur SPS pour joindre au D.I.U.O. (Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage).
- Chiffrage obligatoire de ce poste dans le bordereau de l'entreprise.

0202.3.2 HYGIENE ET SECURITE

- Les prescriptions d'hygiène et de sécurité sont à appliquer dans le cadre de la loi n° 93.1418 du 31 décembre 1993 et de ses décrets d'application et sont fixées dans les documents établis par le Coordonnateur SPS et annexés aux pièces générales.
- L'entreprise chiffrera ce poste distinctement dans son bordereau quantitatif estimatif.

0202.3.3 NETTOYAGE DE CHANTIER

- Toutes les entreprises présentes sur le chantier sont tenues de nettoyer les zones dans lesquelles elles travaillent, une fois par semaine lorsqu'elles sont présentes et en tous cas dans les 2 heures qui précèdent la réunion de chantier. Les gravois seront déposés dans les bennes de chantier mises à disposition par l'Entreprise de Gros-Œuvre (tri sélectif) et gérées au titre du compte prorata. Le nettoyage hebdomadaire n'exclut pas le nettoyage général à réaliser en fin de travaux.
- Le chiffrage de la valeur de ces nettoyages est imposé et doit figurer dans le bordereau quantitatif fourni par l'entreprise.